

## 2.3. Initiative européenne en faveur des start-up et des scale-up : un bilan mitigé



COMMUNIQUE DE PRESSE

Bruxelles, le 23 novembre 2016

### **Initiative européenne en faveur des start-up et des scale-up : un bilan mitigé**

**Hier, la Commission a présenté son initiative en faveur des jeunes entreprises et des entreprises en expansion (dénommée « initiative start-up et scale-up »). Celle-ci a pour objectif d'offrir aux nombreux entrepreneurs européens innovants toutes les chances de se développer au niveau international. L'initiative rassemble toutes les possibilités que l'Union européenne offre déjà, en mettant désormais l'accent sur une meilleure accessibilité au capital-risque, sur l'obtention d'une deuxième chance pour les entrepreneurs et sur une fiscalité simplifiée.**

Cette initiative dévoile une lacune de l'Europe : trop peu d'entreprises européennes parviennent à occuper une place dominante au niveau international. Bien que l'initiative propose également quelques solutions, elle reste toutefois un amalgame de mesures existantes et d'actions nouvelles. Cependant, le Fonds paneuropéen de fonds de capital-risque (*Pan-European Venture Capital Fund of Funds*) marque des points, puisqu'il peut, en effet, agir comme un levier pour les PME innovantes présentant un fort potentiel de croissance. L'intention de la Commission de continuer à étendre le programme Erasmus pour les jeunes entrepreneurs est également une bonne chose. En ce qui concerne d'autres mesures, la valeur ajoutée (de l'Europe) est moins évidente. « La Commission doit se concentrer sur le marché interne, et non sur des initiatives devant être mises en œuvre au niveau national. Il est préférable de laisser aux décideurs locaux et nationaux le soin d'établir les mesures spécifiques permettant de créer un écosystème viable pour les jeunes entreprises », affirme Arnaldo Abruzzini, CEO d'EUROCHAMBRES. « Si une seule chose pouvait aider les entrepreneurs européens à réaliser leurs ambitions internationales, c'est bien ce grand marché interne européen de biens, de services, de financement et de la main-d'œuvre. Malheureusement, la fragmentation du marché européen est encore trop grande », ajoute Wouter Van Gulck, directeur général de la Fédération des Chambres de Commerce belges.

Lors du Parlement européen des entreprises du 13 octobre, 87 % des entrepreneurs ont indiqué que le marché interne n'était pas suffisamment intégré pour que leur entreprise puisse opérer librement et de manière illimitée en Europe.

*Contact: Wouter Van Gulck, Directeur général - Fédération des Chambres de Commerce belges  
tel. +32 (0)499 593977 | E-Mail: [wvangulck@belgianchambers.be](mailto:wvangulck@belgianchambers.be) | [www.belgianchambers.be](http://www.belgianchambers.be)*

*Fédération des Chambres de Commerce belges rassemble sous sa coupole les 14 chambres de commerce en Belgique et défend 26.000 entreprises. EUROCHAMBRES est l'association européenne des Chambres de Commerce. Elle répercute les intérêts de plus de 20 millions d'entreprises issus de 45 pays européens au travers d'un réseau de 2000 Chambres de Commerce locales*